

31

ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR

L'AVANCEMENT DES SCIENCES

CONGRÈS DE NANCY

1886

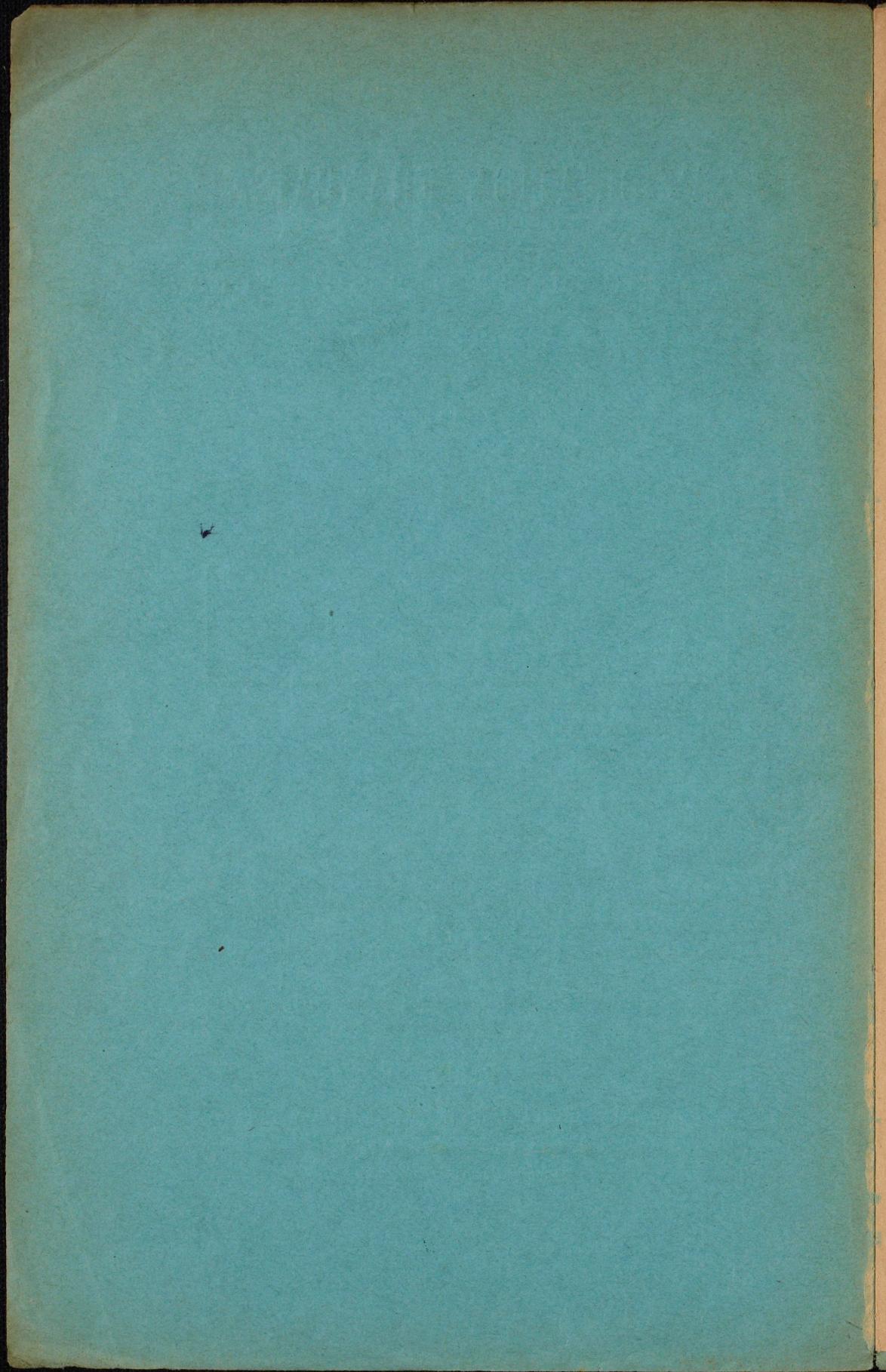
LEGG
Auguste BRUTAILS
1859-1926

M _____



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION
4, rue Antoine-Dubois, 4
(PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE)





ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Congrès de Nancy. — 1886

M. Ludovic GUIGNARD

Vice-président de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher, à Sans-Souci, Chouzy
(Loir-et-Cher).



BLOIS GALLO-ROMAIN

— Séance du 13 août 1886. —



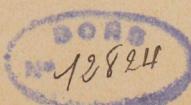
Blois, jusqu'à ce jour, n'avait fourni qu'un très petit nombre de documents permettant d'accuser son antique origine. Les historiens de la cité : Denis Dupont, Bernier, Fournier, de la Saussaye, Touchard-Lafosse, Dupré et Bergevin, s'appuyant sur les textes les uns des autres, avouaient qu'on savait fort peu de chose sur les commencements de notre cité. Denis Dupont, le premier de tous, avait dit : « *Blesas civitatem sub Cæsaris tempora ab ejus militibus in loca missis conditam accepimus...* », mais il ne citait pas ses auteurs et ne s'appuyait que sur la légende des temps passés.

Touchard-Lafosse, un des derniers écrivains, moins explicite encore dans ses appréciations, allait plus loin dans cette voie :

« Avouons franchement qu'on sait fort peu de chose avant l'occupation romaine... », et plus loin :

« Néanmoins ni sur les hauteurs de Blois, ni dans ses quartiers bas « on n'a découvert la moindre trace de construction romaine, si ce n'est « peut-être l'aqueduc taillé en plein roc et attribué sans assez de preuves « aux Romains. »

L'année 1885 nous a permis de combler une lacune regrettable dans l'histoire d'une de nos premières cités, grâce à un travail de drainage effectué par les propriétaires des rues Foulerie, Vauvert et Fontaine-des-Élus.



Plusieurs tuiles à rebords (*tegulae*) et tuiles faïtières (*imbrices*) furent trouvées dès le début des fouilles. M. Badaire, maire de Blois, eut l'obligeance de nous faire prévenir et nous pûmes, grâce à l'aide des conducteurs des travaux, retrouver une série de documents attestant l'occupation de notre chef-lieu par les peuples gallo-romains.

Dans la rue Fontaine-des-Élus, nous mimes au jour le blocage d'une voie antique paraissant se diriger vers le sud-ouest de la ville en longeant le fleuve de la Loire. On releva dans cette même voie urbaine des vestiges de constructions et des poteries telles qu'il en fut retrouvé dans les cimetières d'Orléans par M. Jollois en 1831, dans ceux des Puits du Bernard en Vendée par MM. Baudry et Ballereau, dans les camps de la Somme par M. d'Allonville ; à Chartres, par nous-mêmes, sur la place des Épars et dans les terrains des Vauroux situés sur le territoire de la même localité. Ils appartiennent aux genres dits *patera*, *guttus*, *chytra*, *dolia* ; ces derniers sont abondants et affectent des dimensions plus ou moins considérables.

251 Les vases en général à l'état de fragments nous fournissent de nombreux types en terre blanche, en argile plombaginée, bleutée ou noire, ou terre blanche plus fine offrant une grande identité avec celle des *deæ mairæ* et des figurines de l'Allier décrites par M. Tudot. La poterie rouge est fort commune, celle dite de Samos ou d'Arezzo y est représentée par des fragments de *guttus*, de patères offrant des méandres, des miccaux d'une grande finesse de détail et de conception, des femmes à demi nues dansant dans des orles perlés, des Vénus, des boucs, des satyres, des monstres marins, des dauphins, des génies, des esclaves tenant l'oenochœ. Certains plats nous présentent des feuilles de lis énlaçant le pourtour. Sur un de ces débris nous avons relevé la marque VS MACCA. Le préfixe VS pour VSTRINA est assez rare. On rencontre plus communément OF pour OFFICINA. Nous avons retrouvé ce nom de MACCA également à Chartres sur une pièce du musée de la ville, ce qui nous ferait supposer que cette poterie était assez estimée et que sa vogue s'étendait jusque vers le nord de la Gaule.

Nous avons également constaté rue Fontaine-des-Élus, à Blois, des traces évidentes de sépultures par incinération. Sous trois tuiles tournées deux et une vers le soleil levant, on a, en effet, découvert un vase (*do-liolum*) de terre roussâtre à engobe micacé ayant de l'analogie avec la poudre d'or. Ce récipient contenait des ossements calcinés, quelques débris de verre monochrome de couleur verdâtre comme celle des urnes cinéraires carrées découvertes en Normandie par M. l'abbé Cochet et signalées par lui dans sa *Normandie souterraine*.

A quelque distance de là nous retrouvâmes un col de fémur humain, de nombreux débris d'ossements appartenant aux genres *sus*, *ovis* et *bos*

caractérisant le sacrifice *suovetaurilia* par l'immolation des trois animaux mâles dédiés aux divinités infernales. On a également trouvé dans la même rue des poids dits de tisserand, un magnifique antéfixe représentant une tête de bétail en terre cuite, morceau massif de 40 centimètres de diamètre, un culot d'amphore avec la marque A poinçonnée en creux et le nom de ERRINI... gravé à la pointe sèche sur un morceau de patina en terre dite de Samos, enfin des ossements verdis par le contact d'oxydes de cuivre.

La rue Vauvert a également fourni un contingent d'objets; en dehors de certains morceaux de vases offrant une grande analogie avec ceux décrits ci-dessus, nous avons à signaler un curieux œuf de la grosseur de celui d'une poule ordinaire; il est fait en terre blanche d'une grande finesse et d'une texture des plus serrées. On l'avait renfermé sur la pointe dans une cavité de terre battue à la main près d'une chytra retrouvée intacte, non loin de petits puits de 30 centimètres de diamètre étagés dans l'axe de la rue.

Le bronze est représenté dans nos fouilles par plusieurs monnaies de Gallien, par une anse de coffret à décor dans le style grec et par un certain nombre de débris incaractérisables. Le fer nous a fourni un outil assez semblable à une plane de tonnelier, des fers de chevaux à clous en carrés longs, un bloc ovale contenant encore une phalange humaine incrustée dans son oxyde.

Les défenses de sangliers sont fort communes et plusieurs atteignent plus d'un décimètre de longueur.

Le verre nous a procuré une certaine quantité de morceaux polychromes, à dessins en reliefs, en creux, en ronde bosse.

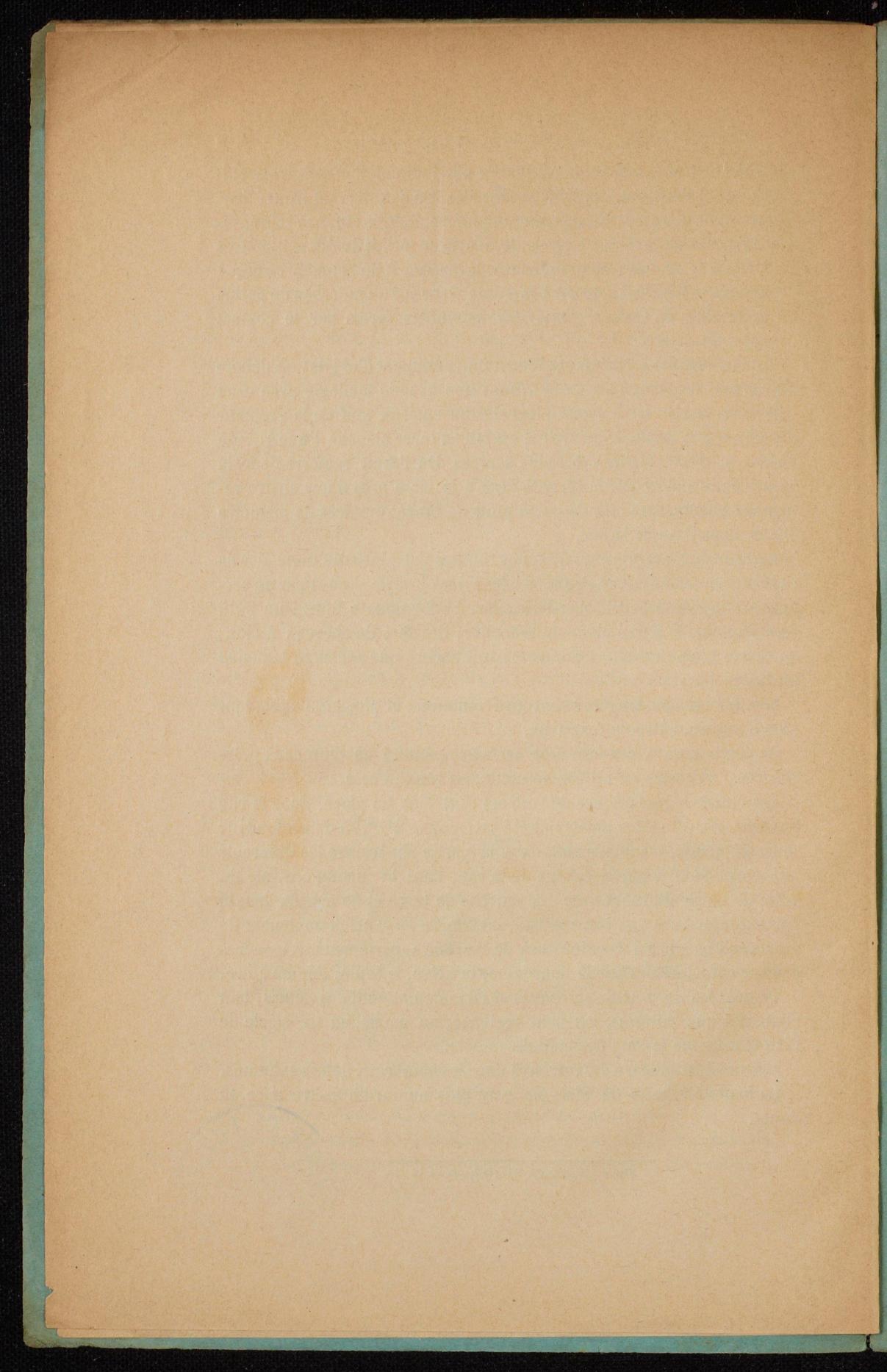
Les couches géologiques de rapport sont bien en place. Dans la rue Fontaine-des-Élus, les objets ont été rencontrés à 1^m,95 de profondeur sous 16 couches comprenant dans la partie supérieure les différents blocages effectués par le pavage de la rue, dans la portion centrale du sable de Loire alternant avec des couches de terre et de marne, dans la portion inférieure une terre grasse, onctueuse au toucher contenant de nombreux os alliés à des morceaux de charbon appartenant aux essences d'arbre caractérisées par la bourdaine, le hêtre, le sapin, l'épine noire.

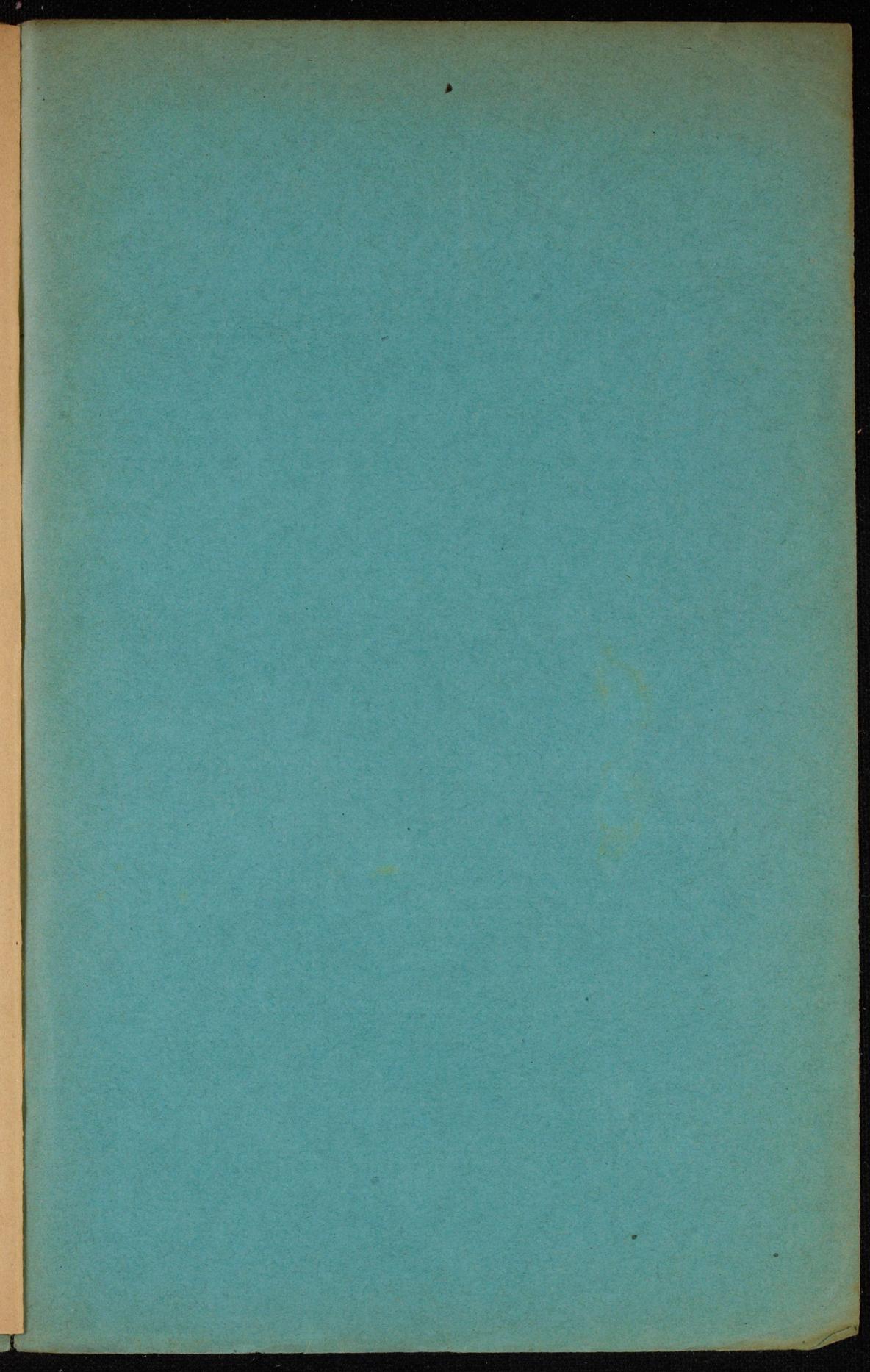
D'après les documents retrouvés et l'examen attentif des débris, tant monnaies que poteries, on peut assigner, au moins, au III^e siècle de l'ère chrétienne la date des enfouissements.

Aucun silex taillé n'a été retrouvé dans les nombreux débris exhumés.

La haute antiquité de Blois ne peut plus aujourd'hui être mise en doute.







ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

EXTRAIT DES STATUTS ET RÈGLEMENT

STATUTS

ART. 4. — L'Association se compose de membres fondateurs et de membres ordinaires ; les uns et les autres sont admis, sur leur demande, par le Conseil.

ART. 6. — Sont membres fondateurs les personnes qui auront souscrit, à une époque quelconque, une ou plusieurs parts du capital social : ces parts sont de 500 francs.

ART. 7. — Tous les membres jouissent des mêmes droits. Toutefois, les noms des membres fondateurs figurent perpétuellement en tête des listes alphabétiques, et les membres reçoivent gratuitement, pendant toute leur vie, autant d'exemplaires des publications de l'Association qu'ils ont souscrit de parts du capital social.

RÈGLEMENT

ART 1^{er}. — Le taux de la cotisation annuelle des membres non fondateurs est fixé à 20 francs.

ART. 2. — Tout membre a le droit de racheter ses cotisations à venir en versant, une fois pour toutes, la somme de 200 francs. Il devient ainsi membre à vie.

Les membres ayant racheté leurs cotisations pourront devenir membres fondateurs en versant une somme complémentaire de 300 francs. Il sera loisible de racheter les cotisations par deux versements annuels consécutifs de 100 francs.

La liste alphabétique des membres à vie est publiée en tête de chaque volume, immédiatement après la liste des membres fondateurs.

Les souscriptions des membres fondateurs peuvent être versées en une seule fois ou en deux versements de chacun 250 francs.

Les souscriptions sont reçues :

Au SECRÉTARIAT, 4, rue Antoine-Dubois (Place de l'École-de-Médecine).